



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 48422

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la biosurveillance de la qualité de l'air qui consiste à utiliser des êtres vivants et notamment des végétaux pour mettre en évidence les modifications de l'environnement par la pollution ; et ainsi de mieux considérer les impacts de l'ozone sur l'organisme humain et sa santé. Selon les techniciens, la biosurveillance de la pollution atmosphérique, qui a une visibilité économique certaine, doit être mieux considérée et étendue. Il lui demande de lui préciser si la création d'une filière nationale de la biosurveillance de la pollution atmosphérique est envisagée et ses éventuelles intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la biosurveillance de la qualité de l'air. En 2001, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais avaient financé une étude de faisabilité pour la mise en place d'une filière de biosurveillance de la qualité de l'air, qui avait confirmé tout l'intérêt d'une structuration du métier pour mieux faire reconnaître cette discipline et, avant toute chose, d'une normalisation des méthodes mises en oeuvre. Le rapport avait également souligné un réel besoin d'information des acteurs privés et publics - industriels, collectivités, associations. À cet effet, un colloque sur la biosurveillance de la qualité de l'air a été organisé en septembre 2004 à Arras. Les conclusions de ce colloque ont corroboré les résultats de l'étude quant à la nécessité de normaliser les méthodes biologiques de mesures de la qualité de l'air pour mieux développer leur usage dans le cas, notamment, d'une offre privée. Début 2005, des démarches en ce sens ont été initiées auprès de l'Association française de normalisation (AFNOR). Un programme d'action a été proposé et un groupe de travail « Biosurveillance de la qualité de l'air », accompagné par l'ADEME et regroupant des experts de ce domaine, devrait être chargé, dès cette année, de réfléchir sur la standardisation des méthodes utilisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48422

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7861

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10551